



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions liberales : age de la retraite

Question écrite n° 51001

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur le probleme suivant. Il semble que le Gouvernement s'appreterait a publier un decret relatif au depart en retraite anticipé des medecins non salaries ages de cinquante-six ans. Dans l'affirmative, l'application de ce decret pourrait-elle etre elargie aux infirmieres liberales ?

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51001

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2015